

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 15 avril 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 13 et 14 avril 2015

2015 DJS 190 Centre Sportif Wimille (16^{ème}) - Couverture d'un terrain multisports - Dépose d'une demande de permis de construire.

M. Jean-François MARTINS, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1, L.2122-21 et suivants ;

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment l'article R.421-1 relatif au titre du pétitionnaire d'une demande d'autorisation de construire ;

Vu le projet de délibération en date du 31 mars 2015 par lequel Mme la Maire de Paris lui demande l'autorisation de déposer une demande de permis de construire pour la couverture d'un terrain multisports au Centre Sportif Wimille (16^{ème}) ;

Vu l'avis du Conseil du 16^{ème} arrondissement en date du 30 mars 2015 ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-François MARTINS, au nom de la 7^{ème} Commission,

Délibère :

Mme la Maire de Paris est autorisée à déposer une demande de permis de construire pour la couverture d'un terrain multisports au Centre Sportif Wimille (16^{ème}).

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO